



## Quel recours après un appel jugé pas crédible

Par **reverand**, le 10/03/2010 à 20:02

Bonjour,

Je viens par ce biais solliciter un conseil, de l'aide en vue de faire face à délibération jugé partial.

En effet, j'ai été licencié il y'a presque 2 ans maintenant par un employeur qui est une SSII, et qui a fourni lors de notre procès un faux document (Signé d'un responsable que je n'ai jamais cottoyé et que je ne connais pas d'ailleurs).

Et la cour d'appel a pris en compte ce document, contrairement au conseil des prud'hommes, conséquence je suis débouté et ils ont infirmés le compte rendu du conseil des prud'hommes, qui me reconnaissait victime d'un licenciement abusif.

Que faire??? Le vilain patron se retrouve gagnant, on me dit d'accepter de perdre, pourtant suis victime. Vers quel sein se voué?

Merci de votre attention et aide, car je commence à croire qu'il n'existe pas de justice dans ce pays, que pourtant on dit de Droit.

Cordialement,

Par **miyako**, le 10/03/2010 à 20:54

bonsoir,

si il y a eu un faux témoignage et que vous puissiez le prouver ,il faut attaquer au pénal ,avec toutes les preuves à l'appui l'auteur de ce délit ,car cet fois-ci c'est un délit .L'auteur risque une condamnation pénale et de lourds dommages et intérêts.

Si il y avait un faux témoignage dans le dossier d'appel ,jamais votre avocat n'aurait du laisser passer cela sans déposer plainte au pénal contre l'auteur.Ceci aurait suspendu la procédure civile dans l'attente du jugement pénal.

il vous faut un avocat compétent qui maitrise bien le dossier et connaisse bien la procédure la plus rapide ,pas vous embarquer dans une procédure lourde et longue.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **reverand**, le 11/03/2010 à 12:43

Merci Kenzo pour ce conseil, ce qui me redonne d'ailleurs foi en la justice, car j'ai des éléments pour le prouver.

Ce qui me semble bizarre, c'est que mon conseil ne semble pas disposer à contre attaquer malgré les éléments que je leur ai apporté.

En tout cas, vous venez de me booster à nouveau, parce que les conséquences de mon licenciement sont énorme du point de vu psychologique...

Que Dieu vous bénisse

Reverand